



Le programme OASIS – Soins primaires et prévention du VIH et de l'hépatite C

Le programme Oasis fournit des services médicaux et sociaux aux personnes vivant avec le VIH ou avec l'hépatite C, ou préoccupées à cet égard. Ces mêmes services sont offerts aux personnes éprouvant de la difficulté à recevoir des services parce qu'elles consomment des drogues de la rue, souffrent d'une maladie mentale, sont sans abri ou des travailleurs du sexe. Nos services comportent un centre d'accueil, des soins médicaux, du counselling, des interventions-santé dans la rue, les soins d'un diététicien expérimenté, l'échange de seringues et des soins complémentaires.

Cet exposé présente les points de vue d'une coalition de femmes qui ont accès à des services du programme OASIS

Le 12 mars 2014, une coalition de femmes qui ont accès à des services du programme OASIS ont transmis leurs réponses collectives aux questions posées par le ministère de la Justice dans le cadre d'une consultation publique sur les infractions liées à la prostitution au Canada. Elles souhaitent apporter leur contribution en faisant connaître leur point de vue sur une question qu'elles connaissent bien. Même si elles représentent précisément les femmes que ce nouveau projet de loi du gouvernement est censé vouloir protéger, c'est-à-dire les femmes marginalisées qui travaillent dans l'industrie du sexe dans la rue, leurs réponses n'ont pas fait l'objet d'une considération particulière, le processus de consultation n'ayant pas été conçu dans cet objectif.

Encore une fois, le 7 août, une coalition de femmes qui participent au programme OASIS ont tenté de s'assurer que leur voix serait entendue au cours de l'étude du projet de loi C-36 en choisissant une représentante et en la recommandant à titre de témoin lors des audiences du Comité sénatorial prévues du 9 au 11 septembre 2014.

OASIS n'a reçu aucune invitation à comparaître, et ce, malgré le fait que sa représentante aurait communiqué les points de vue et l'expérience vécue par des travailleuses du sexe, qui travaillent ou ont déjà travaillé dans la rue, certaines dans les secteurs du Marché et de Vanier, deux endroits où les policiers patrouillent le plus dans la ville d'Ottawa.

Ces opinions revêtent une grande importance dans le contexte de l'étude faite par le gouvernement du projet de loi C-36 puisque, historiquement, la criminalisation de l'industrie du sexe a majoritairement visé les collectivités marginalisées qui souvent travaillent dans la rue, puisque près de 95 % de toutes les accusations de prostitution au Canada sont liées à la prostitution de rue.

La Soirée des femmes à Oasis offre un lieu de réunion à celles qui vivent ou travaillent dans la rue, ou qui sont à risque de le faire, pour discuter des enjeux relatifs à la santé et à la sécurité. Cet exposé présente la somme de plusieurs discussions qui ont eu lieu à OASIS depuis l'arrêt de la Cour suprême dans *Bedford c. Canada*, et traduit les expériences vécues par un groupe de femmes qui ont été personnellement touchées par la criminalisation, la stigmatisation et la marginalisation du travail dans l'industrie du sexe.

Dans cette optique, OASIS souhaite présenter ce document au Comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-36 dans l'espoir que cette contribution essentielle recevra toute l'attention qu'elle mérite.

La première section contient les réponses données aux questions de la consultation en ligne menée par le gouvernement en mars 2014.

La deuxième section contient deux points additionnels recueillis au cours de discussions dirigées qui ont été tenues après le dépôt du projet de loi C-36.

Section un

Question 1 : À votre avis, l'achat de services sexuels auprès d'un adulte devrait-il constituer une infraction criminelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez préciser.

Non, sans aucune exception, lorsque les personnes en cause sont toutes deux des adultes consentants. L'industrie du sexe repose sur une entente entre deux parties. Si cet acte devient illégal pour les clients, ce n'est pas une bonne chose, parce que nous n'aurons plus de clients, et si nous avons besoin d'argent pour survivre, cela signifie que nous devons recourir au vol ou à d'autres actes criminels. Nous avons besoin d'argent pour vivre, payer le loyer, pour survivre. Qui peut vivre avec un chèque d'aide sociale de 500 \$ quand on sait qu'il faut payer le loyer, la nourriture, les factures, le transport, s'occuper des enfants, etc.

Une participante : « J'attends depuis trois ans des prestations d'invalidité, mais je n'arrive pas à les obtenir dans le cadre du programme Ontario au travail. J'ai une incapacité physique; c'est le seul moyen à ma portée pour gagner de l'argent. »

Mais aussi, ce que nous faisons est important. Si nous ne pouvons plus faire notre travail, il y aura davantage de viols et plus de violence, dans les familles et dans la rue.

À Ottawa, les policiers ramassent des clients dans des rafles, tout en continuant de nous harceler, de nous demander de nous identifier, d'expliquer ce que nous faisons là, ils nous disent de quitter la rue. Les rapports avec les policiers ne sont pas bons; ils continuent de nous harceler et de nous faire subir de la violence et des menaces, et ce, même s'ils affirment qu'aujourd'hui, ils ne ciblent plus que les clients.

Arrêter nos clients ne mettra pas fin à la prostitution. Elle ne disparaîtra jamais. Actuellement, la prostitution est considérée comme un crime pour tout le monde; on nous

harcèle sans arrêt, mais sans réussir à faire disparaître la prostitution; aussi je ne vois pas comment on pourrait réussir à la faire disparaître en s'en prenant plutôt aux clients.

Quand on a besoin d'argent, on en a vraiment besoin. Et ce ne sont pas les programmes de réinsertion sociale ou d'incitation à quitter l'industrie du sexe qui y changeront quelque chose. Il faut retourner au travail dès que l'on a terminé ces programmes, parce que l'on a besoin d'argent.

Tous les clients ne sont pas violents et ne sont pas des agresseurs. Tous les clients ne sont pas forcément mauvais.

Participante : « En l'espace de 15 ans, j'ai eu deux ou trois mésaventures, l'un de mes clients m'a dit qu'il ne paierait pas, et il avait planifié son coup. Si un mauvais client décide de nous agresser, ce n'est pas en arrêtant nos bons clients que l'on y changera quelque chose, parce que ceux qui nous veulent du mal se préparent en conséquence. »

Question 2 : À votre avis, la vente de services sexuels par un adulte devrait-elle constituer une infraction criminelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez préciser.

Non, sans exception lorsque les personnes sont deux adultes consentants. Il s'agit d'une entente entre deux adultes et nous sommes malgré tout encore arrêtés pour cela. On nous jette en prison, et on nous colle un dossier criminel à cause de cela, et ensuite, c'est presque impossible de trouver n'importe quel autre emploi. Nous essayons de nous débrouiller toutes seules et pourtant, nous nous retrouvons avec un dossier criminel, simplement parce que nous avons besoin d'argent. Se faire arrêter, ça ruine notre réputation, et toutes nos chances d'aller de l'avant. On essaie constamment de se cacher de la police, et les clients ont peur eux aussi. Si nous voyons des policiers aux alentours, cela signifie que nous devons refuser des clients jusqu'à ce qu'ils soient partis, ou que nous devons nous cacher. C'est une mauvaise chose, parce que dans ces situations, nous ne pouvons pas gagner l'argent dont nous avons besoin. Nous devons attendre plus longtemps dehors au froid. Plus on attend longtemps dans la rue, plus on a de chances de tomber sur un psychopathe. La police nous traite comme de la merde, elle nous traite comme si nous étions des déchets, et tout ça à cause de ce que nous sommes forcées de faire pour survivre. Elle nous traite comme de véritables criminelles, comme si nous avions tué quelqu'un.

Question 3 : Si vous appuyez la vente ou l'achat de services sexuels, quelles restrictions prévoyant où et comment cela peut se dérouler devraient être imposées, le cas échéant? Veuillez préciser.

Aucune restriction en ce qui concerne les adultes. La majorité d'entre nous faisons très attention à l'endroit où nous offrons nos services. Nous ne travaillons pas devant les enfants, et c'est pourquoi nous nous tenons dans les rues de Montréal où il y a des commerces et d'autres endroits où nous pouvons aller discrètement.

Question 4 : Croyez-vous que le fait de bénéficier financièrement de la prostitution d'un adulte devrait constituer une infraction criminelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez préciser.

Non. Bien entendu, les souteneurs ne devraient pas exister. Les souteneurs encouragent la consommation de drogue et ils battent les filles. Il n'y en a pas beaucoup, surtout si on compare à il y a une vingtaine d'années environ, mais lorsque les filles ne se sentent pas en sécurité, lorsqu'elles ont peur dans la rue toutes seules, qu'elles ne connaissent pas bien leurs droits et qu'elles ont peur des clients et de la police, les souteneurs leur disent qu'ils vont les protéger, et ils parviennent à en convaincre certaines de travailler pour eux. Ils ne protègent pas réellement les filles, mais c'est ce qu'ils leur racontent. Ils ne méritent pas l'argent que les filles leur donnent parce qu'ils tirent un avantage du fait que c'est dangereux dans la rue, à cause de la police et de l'obligation de se cacher, et tout ça.

D'autres personnes travaillent pour les travailleurs de l'industrie du sexe, et elles devraient être autorisées à le faire, du moment qu'elles font vraiment ce qu'elles sont censées faire. Dans ces cas-là, il n'y a pas de problème. Comme les gardiens de sécurité ou les secrétaires. Si la situation de ces gens-là était en règle avec la loi, on pourrait vérifier ce qu'ils font, et s'assurer qu'ils ne nous arnaquent pas. S'ils ne font pas ce qu'ils sont censés faire, c'est-à-dire, nous protéger, administrer nos affaires, alors, ils ne devraient pas pouvoir profiter de l'argent que nous gagnons.

Participante : « Il y a beaucoup de gens qui travaillent avec nous qui ne sont pas des souteneurs. Mon copain, par exemple, notait les numéros des plaques des voitures. Un jour, j'ai été agressée, et le type avait bien planifié son coup. La voiture portait des plaques volées, afin que la police ne puisse pas le retracer (c'est ce que les policiers m'ont dit plus tard); c'est donc clair qu'il voulait s'en prendre à une fille. Il avait préparé son coup. Ce type ne savait pas que mon copain était là à me surveiller. Il y avait beaucoup de terrains de stationnement vides sur Nelson à l'époque, et lorsqu'il s'en est pris à moi, j'ai réussi à lui rendre son coup et à déverrouiller la portière. Mon copain m'a entendue crier et il est arrivé en courant. Des voisins aussi ont entendu. Et les policiers sont arrivés. »

Question 5 : Avez-vous d'autres commentaires que vous souhaitez faire pour éclairer la réponse du gouvernement à l'arrêt *Bedford*?

Nous appuyons l'arrêt *Bedford*. La prostitution ne devrait pas constituer un crime, du moment qu'elle se déroule entre adultes consentants, et c'est ce que la majorité d'entre nous sommes : des adultes consentants. C'est très nuisible pour nous que la prostitution soit criminalisée. Parce qu'elle nous fait sentir que nous faisons quelque chose de mal, alors que dans le fond, il n'y a rien de mal là-dedans. La décision devrait nous appartenir. À notre avis, ce n'est pas un crime, et vous devriez nous fournir de l'aide quand nous en avons besoin, plutôt que de nous rendre les choses encore plus difficiles.

Section deux

Les réponses fournies ci-après sont tirées d'une discussion en profondeur que nous avons eue avec une ancienne travailleuse du sexe qui fréquente les soirées des femmes organisées par le programme OASIS. Cette personne était intéressée à prendre part au processus d'étude préliminaire en tant que représentante. Elle a de l'expérience comme prostituée, autant dans la rue que dans les bars. La conversation a porté sur les sujets suivants :

Question 1 : Pourriez-vous présenter le groupe OASIS et les personnes que vous représentez?

Oasis est un très bon programme et un lieu accueillant. Les filles peuvent venir y parler de leur travail, et chercher de l'aide, si elles en ont besoin. Ici, on ne nous méprise pas et on ne cherche pas à nous éviter, peu importe qui nous sommes ou ce que nous faisons. Beaucoup de travailleuses du sexe viennent à Oasis et peuvent s'y confier. À Oasis, les travailleuses n'ont pas peur de parler et d'être entendues. Le personnel nous aide. Et, ce qui nous aide aussi, c'est le fait que d'autres personnes viennent pour y parler de divers sujets comme des moyens de se protéger. C'est utile pour les filles qui travaillent. C'est aussi un endroit où l'on peut établir des contacts éventuels en vue de trouver un autre travail. Les activités de ce programme visent à élargir l'éventail des possibilités pour nous.

Question 2 : Pouvez-vous expliquer l'impact de certains articles du nouveau projet de loi sur le groupe que vous représentez?

L'article 213 est intéressant. Je suppose que je le comprends en principe parce que, dans l'état actuel des choses, les travailleurs du sexe qui travaillent dans la rue exercent leurs activités ouvertement et en public. Je comprends que le sexe rémunéré doit se faire en privé, mais d'une manière qui permette tout de même d'assurer une certaine protection. C'est là que le bât blesse dans la réalité. Il faudrait aider les gens à travailler en toute sécurité. Finalement, essayer d'enrayer complètement l'industrie du sexe aura pour effet d'obliger les travailleurs du sexe qui ont besoin de travailler et de gagner de l'argent à se tourner vers des endroits plus sombres où ils s'exposeront davantage au risque qu'on leur fasse du mal.

Certaines s'inquiètent à l'idée que les filles qui travaillent dans des endroits fermés peuvent se faire arnaquer. On a déjà entendu parler d'histoires dans lesquelles des policiers se faisaient passer pour des clients pour piéger les filles.

La réglementation de l'industrie du sexe devrait prendre en considération la santé des travailleuses et veiller à ce que personne ne leur fasse du mal. Il faut attraper les mauvais clients avant qu'il ne soit trop tard. Les femmes qui consomment des drogues lorsqu'elles travaillent sont plus vulnérables à l'abus par les clients. Comment aider les personnes à travailler en toute sécurité, c'est ce qui importe.

Question 3 : Pensez-vous que la criminalisation d'une partie ou de la totalité de l'industrie du sexe contribuerait à venir en aide au groupe que vous représentez?

La criminalisation n'apporte rien aux travailleurs du sexe. Les femmes et les hommes vont tout simplement continuer comme avant. On m'a arrêtée vers la fin de ma carrière, et le tribunal m'a ordonné de fréquenter un programme de réinsertion destiné aux prostituées. Les accusations contre moi ont été abandonnées parce que j'ai accepté de suivre ce programme. Les types qui sont pris dans un coup de filet sont mis à l'amende, c'est ce qui finance le programme en question; ils doivent verser chacun dans les 100 \$. Le terrain de camping du programme était très beau, et les repas étaient préparés par un traiteur. J'ai bien aimé la fin de semaine pendant laquelle nous avons raconté à tour de rôle comment nous en étions venues à l'industrie du sexe. Une fille entre autres a raconté comment son souteneur la battait sans arrêt. C'est elle qui finançait la consommation de drogues du souteneur. Mais dans l'ensemble, les travailleurs du sexe qui reprennent le travail le font parce qu'ils s'y sentent forcés. S'il y avait plus de possibilités et plus d'aide financière, peut-être que ça pourrait faire une différence pour ceux et celles qui veulent s'en sortir, bien plus en tout cas que la répression.

Maintenant, quand il est question de violence, lorsque des femmes autochtones ou de couleur sont assassinées, on ne fait rien pour trouver les coupables. Elles se font tabasser par leurs clients, mais laissent passer, parce qu'elles savent qu'elles ne recevront aucune aide.

Question 4 : Que pensez-vous d'un modèle comme celui de la Nouvelle-Zélande qui commence à décriminaliser l'industrie du sexe?

Les bordels et les quartiers chauds où il est licite de s'adonner à l'industrie du sexe sont de bonnes choses. Se procurer un permis en bonne et due forme pourrait aussi être une bonne solution. On pourrait demander à d'anciennes prostituées de gérer l'endroit. Elles savent ce que vivent les filles, et comment leur parler.

Et elles peuvent fournir d'importants conseils pour que la transaction s'effectue en toute sécurité. En effet, il est vraiment important d'établir en quoi consiste la transaction au préalable. Les travailleurs du sexe ne devraient pas faire des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir. Pouvoir discuter honnêtement des services que vous offrez constitue un moyen important de protéger sa sécurité. Lorsque l'on ne peut pas parler, ce n'est pas possible. Un logement et un milieu de travail sûr sont très importants. Et c'est aussi le cas des quartiers chauds où les filles et leurs clients peuvent se sentir en sécurité et ne pas s'inquiéter à l'idée de faire l'objet d'une rafle des services policiers, alors qu'ils consentent tous les deux à la transaction. Les filles devraient avoir accès à des condoms (pour hommes et pour femmes). Tout le monde porte un condom. Ce sont les choses dont il faut parler. C'est par cela qu'il faut commencer.

*

L'équipe du programme OASIS exhorte le gouvernement du Canada à consulter ceux et celles qui sont les plus touchés actuellement, et qui le seront dans le futur, par la loi visant

à réglementer l'industrie du sexe afin que toute nouvelle mesure législative soit fondée sur des données probantes et qu'elle ait pour principal objectif la santé et le bien-être des travailleurs du sexe.